



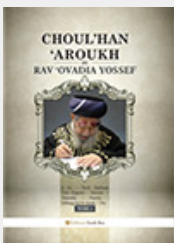
## Traité Chabbath

### Michna 3 - Chapitre 15

מקפלין את הכלים ארבעה וחמישה פעמים, ומציעין את המיטות מלילי שבת לשבת; אבל לא משבת למוצאי שבת. רבי ישמעאל אומר, מציעין את המיטות מיום הכיפורים

לשבת, וחלבי שבת קרבין ביום הכיפורים; רבי עקיבה אומר, לא של שבת קרבין ביום הכיפורים, ולא של יום הכיפורים קרבין בשבת

On peut plier les habits même quatre ou cinq fois, et on peut faire les lits le vendredi soir pour le Shabbat matin mais pas le Shabbat pour l'issue du Shabbat. Rabbi Yichmaël dit : on plie les vêtements et on fait les lits le jour de Kippour pour le Shabbat, et on peut apporter les « graisses » des Qorbanot Shabbat, le jour de Kippour [qui le suit]. (Mais pas celles du jour de Kippour, le Shabbat [qui le suit]). Rabbi Akiva dit : on n'apporte pas celles du Shabbat le jour de Kippour, ni celles de Yom Kippour le Shabbat.



### Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)